

de naissance de mon aïeul Christophle, né le 7 avril 1683, celui de mon grand père Bernard-Pierre, né le 21 juin 1731, celui de mon père Bernard-Laurent, né le 3 prairial an VIII, le mien en date du 3 mai 1827; vu les articles 99 du Code Napoléon, 853 et suivants du Code de procédure; vu les faits exposés en la présente requête; ordonner la rectification de mon acte de naissance, etc.

« Le maintien de l'erreur contre laquelle je réclame aurait, en ce moment, pour effet légal, de me dépouiller de mon plus précieux héritage, d'un nom que je dois porter et transmettre tel qu'il a été porté et honoré par mes ancêtres.

« Si la particule était un changement à ce nom, je protesterais et réclamerais contre la particule.

« Recevez, Monsieur le Président, l'hommage de ma respectueuse considération.

« A. DE JUSSIEU,

« Archiviste du département de la Charente, secrétaire-adjoint de la Société archéologique et historique du même département, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, etc. »

Nous sommes heureux de pouvoir dire que cette noble revendication du nom de ses ancêtres a été entendue, et que le tribunal de Lyon y a fait droit par un jugement rendu le 28 avril dernier.

En lisant cette pièce on aura été frappé de cette quantité d'hommes illustres portant le même nom et à peine différenciés entre eux par un prénom légèrement modifié; le lecteur a eu peine à suivre et à classer ces Laurent, Laurent-Pierre, Antoine-Laurent, ces Alexis et ces Antoine-Alexis, et les biographes eux-mêmes ont plus d'une fois prêté à un de ces écrivains ce qui appartenait à un oncle, à un frère, à un cousin ou à un fils. Le *Catalogue de la Bibliothèque Coste*, pour sa part a, nous l'avouons, attribué à un Alexis de Jussieu, ancien préfet, une lettre de Laurent-Pierre, écrivain moraliste et ancien député.